

## Compte rendu de la séance du jeudi 27 octobre 2016

Présents : André ROUX, Bernard CREISSENT, Christophe NOURRY, Karine PASTRE, Roseline PRADEILLES, José LOUREIRO, Serge LAPIERRE, Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET, Gilles DUSSART, Baptiste LAPEYRE, Anne-Marie CAMPREDON, Régis JULIEN, Joséphine ROBERT.

Absents ayant donné procuration : Marie-Thérèse CHAPELLE procuration à Baptiste LAPEYRE

Absents : Alain MALCLES, Cathy LACAS, Kévin DE CARVALHO, Séverine BARBESANT.

*Secrétaire de la séance : Gilles DUSSART*

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 septembre 2016  
Approuvé à l'unanimité.

2) Commission communale de la révision de la liste des impôts communaux  
Le conseil municipal doit de nouveau délibérer et préciser dans la délibération les 12 noms des titulaires, les 12 noms des suppléants, 2 propriétaires de bois et 2 habitants hors commune.  
**Vote 15 voix POUR**

3) Adhésion à l'assurance chômage  
Suite à la création de la commune nouvelle de Bédouès-Cocurès au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune doit adhérer à l'assurance chômage pour ses agents contractuels.  
**Vote 15 voix POUR**

4) Indemnité de conseil et de budget au comptable du Trésor  
Le conseil municipal vote l'indemnité de conseil et de budget à Mme GALLAS, perceptrice à Florac pour un montant de 399.21 €  
Vote 15 voix POUR.

5) Gouvernance, nom et siège social de la nouvelle intercommunalité au 1/01/17, issue de la loi NOTRe  
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix POUR et 1 ABSTENTION. APPROUVE** que la composition de l'assemblée délibérante de la future intercommunalité, qui sera installée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit celle prévue par l'application du droit commun (répartition automatique des sièges suivant la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne conformément à l'article L. 5211-6-1 du CGCT), c'est-à-dire sans accord local,  
**APPROUVE** que dans cette hypothèse, ladite assemblée délibérante sera composée de 37 membres répartis de la façon suivante : 2 délégués pour Bédouès-Cocurès

**- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix POUR APPROUVE** que la future intercommunalité soit dénommée Communauté de communes GORGES CAUSSES CÉVENNES,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 7 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS et 2 voix POUR REFUSE** que le siège de cette nouvelle intercommunalité soit implanté à MEYRUEIS.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS et 3 CONTRE SOUHAITE** que le siège de cette nouvelle intercommunalité soit implanté à FLORAC

6) Convention pour les frais de fonctionnement scolaires avec la commune de Florac Trois Rivières

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention entre la commune de Bédouès-Cocurès et la commune FLORAC TROIS RIVIERES relative aux frais de fonctionnement scolaires.

**Vote 15 voix POUR**

7) Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ d'un agent, il convient de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (17h30) au service administratif

**Vote 15 voix POUR**

Il est précisé que le secrétariat de mairie de Bédouès sera tenu par Emilie MARTIN qui sera formée par Sandrine CLEMENT.

8) Agence Régionale de la Santé- Découpage

Le conseil municipal doit donner son avis sur 2 découpages possibles :

- 1er découpage : autant de découpage que de départements soit 13 territoires
- 2ème découpage : regrouper certains départements pour n'avoir que 6 territoires

**Vote 14 voix POUR et 1 ABTENTION pour le 1er découpage**

9) Contrats territoriaux- avenant

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat territorial pour la période 2015-2017 a été signé le 15 décembre 2015 pour le territoire de Florac Sud-Lozère. Du fait de l'avancement des projets et des suppressions éventuelles pour certaines communes, il est nécessaire de valider à nouveau ce contrat. Pas de modification en ce qui concerne Bédouès-Cocurès.

**Vote 15 voix POUR**

10) Questions diverses

- réunion sur les cours d'eau : une réunion publique aura lieu le jeudi 17 novembre à 18 heures

- points effectués par les employés communaux

- Lettre des enfants de l'école : lecture de la lettre où les élèves demandent une table de pique-nique pour mettre dans la cour

- Triadou : monter un dossier de demande de subvention. (Financement au niveau du petit patrimoine)

- Compagnons de la Tour : Visite d'une partie de la collégiale, reconstitution d'une salle de classe. Lors de la 1<sup>ère</sup> réunion, aucun candidat pour être président de l'Association. Une 2<sup>ème</sup> réunion aura lieu le vendredi 25/11 à 20h30.

- Travaux mairie de Cocurès : la 1<sup>ère</sup> tranche est bientôt terminée

- Commission d'actions sociales : réunion le 7/11/16 pour le Noël communal et le colis des aînés

- Prochain conseil : M. le Maire demande aux conseillers de réfléchir à des projets pour 2017

- Cérémonie du 11/11 : Bédouès à 9h avec petit-déjeuner  
Cocurès à 11h avec apéritif

Séance levée à 22h10

Vu le Maire

Vu le secrétaire